

particulier. Mais quel changement est survenu dans ses idées!! Comment! Il n'a eu que des louanges à l'adresse du Gouvernement pour l'ensemble de sa politique, en tant du moins qu'il a osé exprimer une opinion.

Il est vrai qu'il a dit ne pas vouloir donner une appréciation sur ce que l'on peut appeler la transaction du chemin de fer du Yukon, jusqu'à ce qu'il en ait vu les conditions, mais malheureusement pour lui la plus grande partie de son discours, qui a duré une demi-heure, a été consacrée à défendre ce qu'il a dit ne pas connaître. Il suffit pour un vieux politicien comme lui de savoir que le parti qu'il suit a énoncé une certaine politique pour être prêt à la soutenir.

Il a aussi parlé avec beaucoup de plaisir de l'importance politique et de la prospérité matérielle du Canada, voulant signaler l'état prospère du pays et aussi l'augmentation dans le volume de son commerce, surtout celui des importations et des exportations du peuple canadien. Il n'y a pas un homme au Canada qui ne se réjouisse pas de la prospérité qui existe, mais lorsque l'on prétend, par voie de conséquence, démontrer que cela est le résultat de la politique du Gouvernement actuel, alors cette assertion prend un caractère tel que tous ceux qui ont étudié la question ne peuvent s'empêcher de la mettre en doute.

Si nos exportations se sont accrues au cours de l'année dernière de seize à dix-sept millions de piastres, est-ce que cela est le résultat de la politique de ce Gouvernement ou de n'importe quel autre? Cela a été la conséquence d'une récolte plus abondante au Canada surtout dans les Territoires du Nord-Ouest et au Manitoba. Cela est dû dans une grande mesure au fait qu'il y a eu insuffisance de denrées alimentaires, surtout de céréales, dans les autres pays. Si le Gouvernement actuel et la politique qu'il a inaugurée, doivent avoir le bénéfice de la prospérité qui a existé sous ce rapport, alors je suppose qu'on doit aussi les tenir responsables des causes qui ont créé l'augmentation de la valeur de nos céréales. La famine a régné aux Indes. Cela doit-il être attribué au Gouvernement et à sa politique? Les récoltes dans les colonies australiennes ont été tellement insuffisantes qu'il a fallu y expédier des millions de boisseaux de grain. La récolte du blé dans la République Argentine a aussi fait défaut; il en a été ainsi

dans tout l'univers ou à peu près, à l'exception, heureusement, du Canada. Cette insuffisance qui s'est produite dans les autres parties du monde a créé un marché pour chaque boisseau de grain et chaque livre de bœuf que nous pouvions exporter à l'étranger. Les prix ont haussé et nous en avons recueilli les bénéfices. Si vous observez le mouvement du commerce de ce pays, vous constaterez qu'il se dirige presque entièrement vers l'Angleterre.

J'ai déjà signalé dans les discours que j'ai prononcés devant cette Chambre, comment il ne fait que depuis 1868 à venir à l'année dernière, le pourcentage du commerce fait avec les Etats-Unis a diminué, et qu'il s'était produit une augmentation considérable dans le volume du commerce d'exportation en Angleterre.

Le tarif "préférentiel" comme on l'appelle, qui existe maintenant, a eu toutefois ce résultat-ci: tandis que l'Angleterre a fourni un marché pour tous les produits que nous pouvions lui envoyer, les importations de la Grande-Bretagne ont diminué en valeur de plus de trois millions de piastres pendant les neuf derniers mois. La statistique nous démontre ces faits, et si tel est le cas, que signifient donc ces privilèges tant vantés que, dit-on, le Gouvernement actuel a accordés afin d'augmenter notre commerce avec l'Angleterre et diminuer les proportions de celui que nous faisons avec d'autres parties du monde?

Est-ce que le tarif est d'un caractère différentiel en faveur de la mère patrie? N'est-il pas précisément ce que nous disions qu'il était pendant la dernière session de cette Chambre? Le Gouvernement n'ait alors qu'une préférence fut accordée à d'autres nations. Cependant si mes souvenirs ne me font pas défaut, je dois reconnaître ceci au crédit de l'ancien Ministre de la Justice, c'est que je ne me rappelle pas avoir entendu cet honorable sénateur exprimer une opinion comme Ministre de la Justice sur le point contesté relatif aux effets des traités allemand, belge et autres contenant la clause de la nation la plus favorisée. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, je crois qu'il s'appliqua avec soin à éluder ce point. Le plus que je lui ai entendu dire était à l'effet suivant: "Notre Gouvernement prétend que ces traités ne nous affectent pas," et l'honorable Ministre n'osa pas aller au delà de cette déclaration.

La Grande-Bretagne accepta l'énoncé du Premier Ministre et de certains autres